MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2026 À 18 H 30

La rencontre a lieu au 941-A, chemin de la Mine, Mulgrave-et-Derry à compter de 18 h 30.

Le procès-verbal de la séance est enregistré en format audio.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Parole au maire, suivi et correspondance
3.1 Parole au maire
3.2 Suivi
3.3 Correspondance

4. Période de questions des citoyens

5. Greffe et affaires juridiques
5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026
5.2 Appui à la demande d'achat d'une parcelle des terres publiques
5.3 Renouvellement du service professionnel juridique du cabinet Deveau

6. Ressources humaines
6.1 Dépôt du sommaire décisionnel administratif de l'embauche d'un employé à la voirie

7. Finances – trésorerie
7.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
7.2 Facturation du 1er au 30 septembre 2026
7.3 États des comptes
7.4 Rapport financier détaillé du 1er au 30 septembre 2026
7.5 Dépôt du rapport du trésorier

8. Sécurité civile et sécurité incendie
8.1 Les rapports mensuels des directeurs du service d'incendie sont déposés au Conseil.

9. Travaux publics - voirie
9.1 Le rapport mensuel du directeur des travaux publics/voirie est déposé au Conseil.
9.2 Nouveau service de déneigement pour le chemin St-Sixte

10. Urbanisme, aménagement et environnement
10.1 Le rapport mensuel de l'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement est déposé au Conseil.

11. Communication, loisirs et culture
- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

12. Avis de motion, règlements
12.1 Avis et dépôt du projet de règlement sur les carrières et les sablières concernant les Carrières et les Sablières

13. Affaires diverses
13.1 Demande du club Quad des Outaouais

PROJET

14. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

15. Période de questions des citoyens

16. Levée de la séance

PROJET

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le 20 octobre 2026 au 941-A, chemin de la Mine, Mulgrave-et-Derry à compter de 18 h 30, à laquelle sont présentes la conseillère Marie-France Gareau, ainsi que les conseillers Emile Givogue et Orville Miller.

Monsieur Sam Burke à motivé sa présence

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur André Harvey.

Monsieur Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 14 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur André Harvey, Maire, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents à 18 h 30.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

Le maire informe les citoyens de la démission de Madame Loraine Rochon et il la remercie pour ces services en tant que conseillère.

Le directeur général et greffier trésorier, Monsieur Mario Briggs, confirme qu'il a bien reçu la lettre de démission de madame Rochon. Le poste est vacant pour la prochaine élection partielle.

2. 2026-10-100 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-France Gareau

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme présenté.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

3. Parole au maire, suivi et correspondance

3.1 Parole au maire
- Mot de bienvenue du Maire, qui souhaite la bienvenue aux citoyens.

3.2 Suivi
- le dossier du Chemin de la Mine
- le dossier des collectes des matière résiduelle et de recyclage
- le dossier de la renégociation de l'entente intermunicipale du service SSI

3.3 Correspondance
- le maire dépose la demande du défi à relever pour Centraide Outaouais
- le maire dépose la demande de contribution financière annuelle de prévention Cézar Petit-Nation

4. Période de questions des citoyens
- Il y a eu des questions concernant :
- de la reprise d'une partie du chemin du lac aux Brochets et des services municipaux

PROJET

- la section des procès-verbaux du lien du site internet en anglais ne semble pas fonctionnelle
- Dépôt de la reprise de la gestion des services municipaux du chemin du lac Chauncey
- Sablière Mageau – CPTAQ
- Coupe d'un arbre dangereux, sécurité publique.

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 2026-10-101 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026 est déposé.

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.2 2026-10-102 - Appui à la demande d'achats d'une parcelle des terres publiques

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'achat d'une parcelle des terres publiques intramunicipales (TPI) a été formulée par Monsieur Gilles Barrette le 26 avril 2024, afin d'y construire un garage, faute d'espace suffisant sur sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE ladite parcelle convoitée est localisée sur le territoire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry et correspond à une partie du lot 1a du rang 6 du canton de Derry ;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de gestion foncière et forestière des TPI à laquelle la MRC de Papineau a adhéré en février 2013, lui confère le pouvoir de vendre des terrains sous réserve de l'autorisation préalable du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;

CONSIDÉRANT QU'UN empiètement sans autorisation est constaté sur cette parcelle depuis 2020 par le demandeur, incluant l'abattage d'une vingtaine d'arbres matures et l'aménagement d'un espace de stationnement gravelé d'environ 205 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des dossiers d'enquête du MRNF a autorisé la MRC de Papineau, par courriel daté du 26 août 2026, à poursuivre l'analyse de cette demande d'achat malgré la dénonciation d'empiètement effectuée le 13 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Papineau recommande la vente de cette parcelle de 205 m², élaborée par l'ingénieur forestier pour éviter l'enclavement de la propriété adjacente, à la condition stricte d'ajouter au prix de vente une amende correspondant à la valeur marchande des arbres abattus ;

CONSIDÉRANT QUE le précédent Conseil de la municipalité a appuyé la demande de cession de cette parcelle de terrain public à monsieur Barrette en adoptant la résolution 2023-03-032 ;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry juge opportun d'appuyer la recommandation du comité administratif de la MRC afin de régulariser la situation foncière tout en appliquant les sanctions financières requises;

Il est proposé par Emile Givogue

RÉSOLU

D'APPUYER formellement la démarche et la recommandation de la MRC de Papineau visant à demander au MRNF d'autoriser la vente de la parcelle des terres publiques intramunicipales (TPI), située sur une partie du lot 1a du rang 6 du canton de Derry à Monsieur Gilles Barrette.

DE CONDITIONNER cet appui au respect intégral des conditions de vente énoncées par la MRC, à savoir :

- La fixation du prix de vente par un évaluateur agréé choisi par la MRC, aux frais exclusifs de l'acheteur ;
- La réalisation des travaux d'arpentage aux frais de l'acheteur ;
- La facturation à l'acheteur de la valeur marchande des arbres abattus sans permis, établie par l'ingénieur forestier de la MRC ;
- Le paiement par l'acheteur des frais administratifs prévus au *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, à transmettre la présente résolution d'appui à la MRC de Papineau et au MRNF, et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.3 2026-10-103 - Renouvellement du contrat de services professionnels juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats S.E.N.C.R.L. pour l'année 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry retient les services de conseillers juridiques pour l'épauler dans ses décisions, la rédaction de ses actes législatifs, ses opinions juridiques ainsi que ses relations de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. possède une expertise notoire de plus de quarante ans en droit municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Me Marc Tremblay représente et collabore étroitement avec les municipalités de la région de l'Outaouais et de la MRC de Papineau depuis 1994, offrant ainsi une fine connaissance en urbanisme du territoire et des dossiers locaux;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet a soumis une offre de services professionnels datée du 7 octobre 2026 sous la forme d'un mandat forfaitaire annuel avantageux pour la Municipalité en prévision de l'année financière 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de contrat prévoit une banque maximale de 25 heures facturables pour des services de contentieux et d'assistance juridique au montant annuel fixe de 5 625 $, taxes et déboursés en sus ;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE les modalités financières prévoient le paiement de cette somme en deux versements égaux de 2 812,50 $ (en janvier et en juillet) ;

Il est proposé par : Marie France Gareau

RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. pour la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 aux conditions stipulées au projet de contrat.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry le contrat de services professionnels juridiques ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

D'IMPUTER la dépense annuelle fixe de 5 625 $ plus taxes, ainsi que les frais supplémentaires applicables s'il y a lieu, au poste budgétaire 02 19000 412 du budget de l'exercice financier 2027.

Note : Monsieur Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt du sommaire décisionnel administratif de l'embauche d'un employé à la voirie

Conformément au cadre procédural administratif, le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, procède au dépôt officiel de l'embauche de M. Michael Mageau, citoyen de Mulgrave-et-Derry, embauché à titre de chauffeur-opérateur (classe 3 SAAQ) pour la saison hivernale, du 15 octobre 2026 au 1er mai 2027.

Ce dépôt est effectué afin d'officialiser l'embauche et d'en aviser le Conseil municipal.

DÉPOSÉ PAR : Mario B. Briggs, Directeur général et greffier-trésorier.

7. Finances – trésorerie

7.1 2026-10-104 - Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour la période du 1er au 30 septembre 2026 ;

00304-8273	Jeff Berndt - Remplacement de cadenas	51,59$
000305-DD	Servitech Inc. - Mise à jour août 2026	8 145,91$
0306-20102	Bell Canada - Téléphone bibliothèque	45,47$
0307-20103	Dépanneur Mauzeroll - Timbres	84,08$
000308-DD	Waste Management - Service du 16 au 31 août	2 212,80$
0309-20104	Hydro Québec - Lampadaires : 2 juillet - 1 sept.	70,25$
000310-DD	Transport M. Deschamps - Niveleuse 2 secteurs	6 987,61$
000311-DD	Energies Sonic Inc. - Urée Air 1, rotella graisse	342,02$
000312-DD	Canton Lochaber - Ordures, Recyclage, Écocentre	10 483,88$
000313-DD	Sanivac - Vidange de fosses septiques	12 044,78$

PROJET

000314-DD	Cloudli Communications Ltd. - Téléphonie septembre	79,11$
000315-DD	Deveau Dufour Mottet - Services professionnels	1 276,92$
000316-DD	Québec Inc / SeptiPro - Inventaire fosses septiques	185 477,67$
00317-8274	Mun. N-D. de La Paix - Formation Maire/DG	151,93$
000318-DD	French Excavation - Terre pour pelouse	390,92$
000319-DD	Infotech - MAJ août 2026	258,70$
0320-20105	Bell Canada - Internet bibliothèque	114,92$
0321-20106	Receveur Général Canada - Remises employeur	4 240,26$
0322-20107	Ministre Revenu Québec - Remises employeur	10 137,24$
000323-DD	Camionnage D. Farnand Inc. - Gravier (côtes)	23 489,55$
000324-DD	Waste Management - Service du 1 au 15 septembre	913,34$
000325-DD	Pneus Bélisle Outaouais - Appel de service	482,90$
000326-DD	Microrama Informatique - Fortigate 50G abonnement	816,32$
000327-DD	FQM Assurances Inc. - Modification de police	174,40$
000328-DD	Canada Inc. / Lebeau - Réparation pare-brise	120,72$
0329-20108	Vidéotron - Service 1 au 31 octobre	348,97$
000330-DD	Placements MacKenzie - Placements septembre	2 124,08$
0331-20109	Mastercard Solutions - Achats divers	1 143,04$
000332-DD	C.A. Trottier - KM inspections, cellulaire	232,69$
000333-DD	17625880 Canada Inc. - Loyer octobre 2026	2 107,87$
000334-DD	Mario Briggs - KM, Cellulaire	84,39$
000335-DD	Québec Inc. / M. Mageau - Installation de ponceaux	2 414,47$
Total		**277 048,80$**

Il est proposé par Marie-France Gareau

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques, les dépôts directs et les chèques émis entre le 1er et le 30 septembre 2026 totalisant une somme de 277 048,80 $;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

_____
Mario Briggs
Directeur général et greffier-trésorier

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Facturation du 1er au 30 septembre 2026

Dépôt de l'ensemble des factures du mois de septembre 2026 est soumis aux membres du Conseil.

7.3 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

7.4 Dépôt du rapport financier détaillé du 1er au 30 septembre 2026

PROJET

Le rapport détaillé est déposé aux élus pour analyse.

7.5 Dépôt du rapport du trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, procède au dépôt officiel au procès-verbal le rapport des transferts de fonds internes suivant :

Un transfert de fonds d'un montant de 9 000,00 $ en provenance du compte général numéro 0006-12281-0015020 vers le compte d'élection numéro 0006-12281-0020724 ;

Un transfert de fonds d'un montant de 15 659,50 $ en provenance du compte général numéro 0006-12281-0015020 vers le compte d'immobilisations numéro 0006-12281-0015127.

Ce dépôt est effectué afin d'officialiser les écritures de virement de fonds requises pour les activités courantes et électorales de la municipalité et d'en aviser le Conseil municipal.

DÉPOSÉ PAR : Mario B. Briggs, Directeur général et greffier-trésorier.

Note : Le conseiller monsieur Emile Givogue explique aux citoyens pourquoi ces transferts sont nécessaire, sous forme de question.

8. Sécurité civile et sécurité incendie

8.1 Le rapport mensuel du directeur du service des incendies est soumis aux membres du Conseil pour consultation.

9. Travaux publics-voirie

9.1 Le rapport mensuel du directeur des travaux publics/voirie est soumis aux membres du Conseil pour consultation.

Note : Le conseiller monsieur Emile Givogue explique aux citoyens que le débroussaillement a été complété par Excavation Thurso pour le secteur Derry, sous forme de question.

9.2 2026-10-105 - Nouveau service de déneigement pour le chemin St-Sixte

CONSIDÉRANT QUE les orientations du Conseil municipal visent à assurer des services de qualité aux citoyens tout en maintenant une gestion budgétaire responsable et équitable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite répondre aux besoins des résidents temporaires des chalets situés sur le chemin St-Sixte ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de Monsieur Orville Miller, responsable du comité des services municipaux ainsi que le Directeur des travaux municipaux (DTM), Monsieur Randy Miller et le directeur général, Monsieur Mario Briggs, ont inspecté le tronçon d'environ 3,5 kilomètres et confirment que le chemin est carrossable, bien qu'étroit ;

CONSIDÉRANT QU'IL est recommandé de classer l'entretien de ce tronçon en Priorité 2, impliquant un déneigement sporadique, de temps à autre et sans garantie fixe lors des chutes de neige ;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de principe devrait être conclue avec un citoyen afin de permettre aux équipements municipaux d'effectuer un virage sur

PROJET

sa propriété, à la condition que la municipalité s'engage à réparer les dommages printaniers (incluant pelleteuse de terre et semences) ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario Briggs, recommande d'officialiser ce service par voie de résolution ;

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

D'APPROUVER l'intégration d'un tronçon d'environ 3,5 km du chemin St-Sixte au programme municipal de déneigement à titre de Priorité 2 (déneigement sporadique).

D'AUTORISER la direction générale à acheminer une lettre d'engagement officielle au propriétaire concerné pour valider l'accord d'utilisation de l'aire de virage, incluant la prise en charge des travaux de remise en état du terrain au printemps (terre et semences).

Note : Monsieur Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Note : Le conseiller monsieur Orvile Miller explique aux citoyens que signifie une priorité 2, dont le niveau de neige et le déneigement sporadique, sous forme de question.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme, aménagement et environnement

10.1 Le rapport mensuel de l'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement est soumis aux membres du conseil pour consultation.

11. Greffe, communication et chargé de projet

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

12. Avis de motion, règlements

12.1 Avis et dépôt du projet de règlement sur les carrières et les sablières concernant les Carrières et les Sablières

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement numéro 2026-03 intitulé « Règlement sur les carrières et les sablières, concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » est par la présente déposée devant le conseil municipal. L'avis de motion et du dépôt dudit projet de règlement est présent donné par Orville Miller et sera déposé pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

13. Affaires diverses

13.1 2026-10-106 - Demande d'autorisation d'un droit de passage de contournement au Club Quad de l'Outaouais

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a reçu une demande écrite datée du 8 septembre 2026 de la part de Monsieur Marc St-Amour, directeur du Club Quad de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à officialiser et à régulariser un droit de passage pour les véhicules hors route (VHR) sur le chemin du Lac-Cole et le chemin de Derry ;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE ce tracé alternatif est nécessaire pour servir de voie de contournement au réseau de sentiers fédérés lorsque la Réserve faunique est fermée;

CONSIDÉRANT QU'IL est constaté qu'aucun document officiel ne permet actuellement aux membres du club d'emprunter légalement ce contournement municipal lors de la fermeture de ladite Réserve ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club Quad de l'Outaouais circulent déjà sur une partie du chemin du Lac-Cole ainsi que sur le chemin de Derry, et qu'ils en assurent également l'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ces chemins municipaux est assujettie à l'immatriculation obligatoire des véhicules hors route et à l'acquittement des droits relatifs à l'utilisation des sentiers fédérés ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation favorable par Madame Carol-Anne Trottier, inspectrice en bâtiment et environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-France Gareau

RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande du Club Quad de l'Outaouais et d'autoriser officiellement le droit de passage de contournement sur le chemin du Lac-Cole et le chemin de Derry pour une période indéterminée.

DE RESTREINDRE cette autorisation spécifiquement et uniquement aux périodes de fermeture de la Réserve faunique.

QUE le Club Quad de l'Outaouais, doit respecter rigoureusement des lois et règlements en vigueur concernant les véhicules hors route.

QUE le conseil se réserve le droit de mettre fin à ladite résolution, sous forme d'abrogation.

Note : Monsieur Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

14. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

- Le conseiller M. Emile Givogue fait des salutations et remercie Madame Loraien Rochon pour ses services en tant que conseillère municipale.

- Le conseiller M. Emile Givogue adresse les citoyens en disant « Avec plaisir », à la suite de la mise en œuvre réussie ou de l'aboutissement du projet de la réglementation sur les carrières et les sablières.

15. Période de questions des citoyens

- Les carrières et sablières
- L'accès au projet du règlement sur les carrières et sablières

16. 2026-10-107 - Levée de la séance

PROJET

Il est proposé par Orvile Miller

QUE la séance soit levée à 19h25

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, André Harvey, Maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce _____

_____	_____
André Harvey	Mario Briggs
Maire	Directeur général et greffier-trésorier

PROJET